

# **Commission Administrative Paritaire Centrale des adjoints administratifs 20 septembre 2018**

La CAPC des adjoints administratifs s'est tenue le 20 septembre 2018 sur le site d'Arceuil.

Cette commission a été réunie sous forme restreinte pour traiter principalement de dossiers de discipline.

## **Rappel du rôle de la CAPC des adjoints administratifs :**

La CAPC est composée de représentants du personnel et de l'administration pouvant statuer sur différents sujets :

- Demandes de détachements au sein du ministère des armées.
- Dossiers de discipline des niveaux 3 et 4.

## **Discipline :**

Sur les deux dossiers présentés, les représentants du personnel ont été suivis par l'administration pour l'un d'entre eux.

La sanction retenue a été beaucoup moins lourde que celle initialement réclamée.

Etant donné la nature confidentielle de ce genre de dossier, il n'est pas possible de rentrer dans le détail des débats.

**Pour la CGT, il est important que chaque salarié puisse être défendu dans cette instance.**

## **Questions diverses :**

Concernant la 2<sup>ème</sup> tranche du CIA, le président de la CAPC a confirmé qu'elle serait versée aux adjoints administratifs en novembre 2018.

Il n'y a pas de concours de secrétaire administratif prévu pour l'instant.

Pour le reclassement de C en B, le travail est en cours et les effets **devraient** se faire sentir à partir de 2020.

Il a été rappelé que les avancements de grade sont soumis à des taux en forte baisse et il semble que cela ne changera pas.

**Ce sont encore les agents qui vont subir en ayant un avancement plus tardif qu'auparavant.**

**Mis à part les dossiers pour lesquels la CAPC s'est réunie, il n'y a pas vraiment de bonnes annonces pour les adjoints administratifs. Pour autant, la CGT continuera à défendre les intérêts des personnels.**

# **#jevotecgt le 6 décembre**